

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

*Délibération n°15/2023*

**OBJET FINANCES – Bilan des formations des élus en 2022 et information sur les indemnités des élus**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 11

*l'an deux mil vingt-trois  
le : jeudi 30 mars  
le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023.*

**PRÉSENTS** : BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT  
Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS** : /

**ABSENTS EXCUSÉS** : BERARD Nicolas (procuration à BRANTUS Michel), Adrien LAMBERT (procuration à Sandra FLOQUET).

A été nommée secrétaire de séance : Sarah BARBIER.

Les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions tout au long du mandat.

Vu l'article L 2123-12 prévoyant qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune est annexé au compte administratif et qu'il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

Ainsi, sont précisées ci-dessous les formations suivies par les élus en 2022.

Elus	Libellé	Date et lieu	Coût
Patricia DEAGE	Relations collectivités et associations	Mercredi 16 novembre de 14 à 18h à Marin	100 €
Patricia DEAGE	Statut des élus et mandats locaux	Vendredi 18 novembre de 9 à 13h à Marin	100 €

Vu les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux ;

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Le tableau ci-après récapitule les indemnités perçues par les élus de Scientrier :

Elus	Fonction	Montant de l'indemnité brute annuelle
Patricia DEAGE	Maire	24 928,92 €
	VP CC Arve et Salève	10 751,52 €
BRON Isabelle	Adjoint au Maire	9 564,60 €
Sylvain DAKIN-GARVAL	Adjoint au Maire	9 564,60 €
Sandra FLOQUET	Adjoint au Maire	9 564,60 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 074-217402627-20230330-15\_2023-DE

Michel BRANTUS	Adjoint au Maire
Sarah BARBIER	VP au SRB (Syndicat Rocaille et Bellecombe)

**Le Conseil municipal décide :**

- **DE PRENDRE ACTE** que deux formations ont été suivies par un élu en 2022. Le Maire mènera alors le débat à venir sur le sujet au sein du conseil municipal.
- **DE PRENDRE ACTE** des informations données sur les indemnités des élus.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Patricia DEAGE.

Le Secrétaire,  
Sarah BARBIER.



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.